BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

L O I N° 030/96/ ADP

PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE A LA LOI DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT - GESTION 1996.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE,

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N°01/ADP du 17 Juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;

Vu l'Ordonnance N° 69-47/PRES/MFC du 18 Septembre 1969 et son modificatif N° 84-026/CNR/PRES/MF du 12 Juin 1984, portant Loi Organique relative aux Lois de Finances ;

Vu le Décret N°69-197/PRES/MFC/du 19 Septembre 1969, portant Régime Financier de la République de Haute Volta ;

Vu la Loi N°58-95/ADP/ du 04 Décembre 1995, portant Loi de Finances pour l'exécution du Budget de l'Etat Gestion 1996 ;

Vu le Décret N° 95-542/PRES du 20 Décembre 1995, portant promulgation de la Loi N°58/95/ADP du 04 Décembre 1995, portant Loi de Finances pour l'exécution du Budget de l'Etat - Gestion 1996 ;

A délibéré en sa séance du 07 Novembre 1996,
et adopté la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er : En application des dispositions de l'ordonnance N°69-47/PRES/MFC du 18 Septembre 1969, portant Loi Organique relative aux Lois de Finances, la Loi N°58/95/ADP du 04 Décembre 1995, portant Loi de Finances pour l'exécution du Budget de l'Etat - Gestion 1996, est modifiée conformément aux dispositions de la présente Loi de Finances Rectificative.

ARTICLE 2 : Sont annulés au Budget de l'Etat - Gestion 1996, les crédits ci-après :

TITRE II : DEPENSES DE PERSONNEL

Section 04 - Parlement

Chapitre 105 - Secrétariat Général

Article 659 - Dépenses du Personnel non ventilées

Paragraphe 0 - Ensemble des Services.....55.550.000

***TOTAL DES CREDITS DU TITRE II ANNULES*.....55.550.000**

TITRE III : DEPENSES DE MATERIEL

Section 09 - Ministère de l'Administration Territoriale

Chapitre 106 - Direction Générale de l'Administration du Territoire

Article 630 - Matières - services - fournitures consommés
Paragraphe 9 - Divers (révision annuelle liste électorale).....15.000.000

Article 639 - Autres biens et services consommés
Paragraphe 9 - Divers (opérations élections locales).....25.000.000

Section 36 - Dépenses communes interministérielles

Chapitre 106 - Direction Générale du Budget

Article 630 - Matières - services - fournitures consommés

Paragraphe 821 - Prestataires Divers.....20.000.000
Paragraphe 822 - Assistance Technique Coréenne.....10.000.000
Paragraphe 83 - Frais de justice.....10.000.000
Paragraphe 91 - Frais d'inhumation.....5.000.000

Article 634 - Frais de correspondance

Paragraphe 9 - Divers.....10.000.000

Article 639 - Autres biens et services consommés

Paragraphe 36 - Organisation examens et concours.....10.000.000
Paragraphe 63 - Nouvelles applications.....15.000.000
Paragraphe 73 - Indemnités pour dommages et intérêts.....75.000.000
Paragraphe 91 - Dépenses pour exercice clos.....200.000.000

***TOTAL DES CREDITS DU TITRE III ANNULES*.....395.000.000**

TITRE IV : TRANSFERTS COURANTS

Section 04 - Parlement

Chapitre 901 - Services Généraux (Assemblée des Députés du Peuple)

Article 649 - Autres Transferts Courants

Paragraphe 0 - Ensemble des Services.....6.300.000

Section 24 - Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

Chapitre 111 - Université de Ouagadougou
Article 647 - Subvention de fonctionnement
Paragraphe 2 - Matériel.....*50.000.000*

Chapitre 113 - CNRST
Article 647 - Subvention de fonctionnement
Paragraphe 2 - Matériel.....*50.000.000*

Section 25 - Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Chapitre 101 - Commission de Privatisation
Article 642 - Appuis divers
Paragraphe 2 - Matériel.....*79.000.000*

Section 29 - Ministère de l'Environnement et de l'Eau

Chapitre 107 - Réhabilitation ouvrages hydrauliques
Article 644 - Subvention pour charges récurrentes
Paragraphe 2 - Matériel.....*50.000.000*

Chapitre 108 - Réhabilitation barrages (Ouaga et Loumbila)
Article 644 - Subvention pour charges récurrentes
Paragraphe 9 - Divers.....*50.000.000*

Section 30 -Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Chapitre 102 - Entretien courant réseau routier
Article 644 - Subvention pour charges récurrentes
Paragraphe 3 - Investissement.....*500.000.000*

Section 32 -Ministère des Transports et du Tourisme

Chapitre 104 - Ecole Africaine de la Météo (Niger)
Article 641 - Contribution aux organismes internationaux
Paragraphe 9 - Contribution à l'exploitation.....*17.100.000*
Chapitre 103 - ASECNA - B.F.
Article 641 - Contribution aux organismes internationaux
Paragraphe 3 - Contribution à l'exploitation.....*100.000.000*

TOTAL DES CREDITS DU TITRE IV ANNULES.....***902.400.000***

TITRE VI : EQUIPEMENT - INVESTISSEMENT - TRANSFERTS EN CAPITAL

Section 06 - Cour Suprême

Chapitre 1674.10 - Tous services confondus - Président
Article 691 - Immobilisations corporelles
Paragraphe 7 - Véhicule.....*894.000*

Section 07 - Ministère Chargé des Relations avec le Parlement

Chapitre 0088.00 - Tous services confondus
Article 691 - Immobilisations corporelles
Paragraphe 7 - Véhicule.....*1.102.000*

Section 14 - Ministère de l'Economie et des Finances

Chapitre 0186.00 - Analyse investissements privés
Article 693 - Frais d'études, recherche et assistance technique
Paragraphe 9 - Divers.....*90.000.000*

Chapitre 0766.10 - Tous services confondus
Article 691 - Immobilisations corporelles
Paragraphe 7 - Cars.....*120.000.000*

Chapitre 1140.00 - DEP
Article 691 - Immobilisations corporelles
Paragraphe 8 - Appui à différentes DEP.....*10.000.000*

Chapitre 1714.00 - Tous services confondus
Article 631 - Entretien - réparation - aménagement
Paragraphe 9 - Divers (Réfection immeubles administratifs).....*50.000.000*

Chapitre 9901.00 - Transferts extérieurs
Article 699 - Autres
Paragraphe 1 - Transferts en capital.....*1.000.000.000*

Chapitre 0014.00 - Projet de Développement Urbain II (Etat)
Article 691 - Immobilisations corporelles
Paragraphe 9 - Divers.....*10.000.000*

Section 16 - Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale

Chapitre 0152.00 - CNPAR
Article 691 - Immobilisations corporelles
Paragraphe 8 - Equipement.....*20.000.000*

Section 24 - Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

Chapitre 0897.00 - Lycée Professionnel de Ouahigouya (Etat)
Article 638 - Dépenses projet
Paragraphe 9 - Divers.....*50.000.000*

Section 29 -Ministère de l'Environnement et de l'Eau

Chapitre 0279.00 - 362 Puits CEAO - Phase II (Etat)
Article 638 - Dépenses projet
Paragraphe 9 - Divers.....53.705.000

Chapitre 0289.00 - Aménagement 925 Ha au Sourou - Secteur 8 et 9 de Débé (Etat)
Article 638 - Dépenses projet
Paragraphe 9 - Divers.....25.000.000

Section 30 - Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Chapitre 0028.00 - Ouvrages topographiques
Article 691 - Immobilisations corporelles
Paragraphe 8 - Matériel et mobilier de bureau.....10.000.000

TOTAL DES CREDITS DU TITRE VI ANNULES.....1.440.701.000

TOTAL DES CREDITS ANNULES.....2.793.651.000

ARTICLE 3 : Sont ouverts au Budget de l'Etat -Gestion 1996 les crédits ci-après :

1/- EN RECETTES :

TITRE I - RECETTES FISCALES

Chapitre 710 - Impôts sur les revenus et bénéfices

Article 009 - Autres impôts sur les revenus et bénéfices
Paragraphe 001 - Impôts sur les revenus des valeurs mobilières500.000.000

TITRE II - RECETTES NON FISCALES

Chapitre 760 - Revenu de la propriété

Article 001 - Revenu du portefeuille de l'Etat
Paragraphe 001 - Revenu du portefeuille de l'Etat.....2.000.000.000

TITRE IV- AIDES, DONS, SUBVENTIONS

Chapitre 763- Aides, Dons, Subventions courants

Article 001 - De l'Etranger ne provenant pas d'Autorités Supranationales.
Paragraphe - 001 Gouvernements Etrangers597.000.000

Chapitre 765 - Aides, Dons ,Subventions en capital

Article 001 - De l'Etranger ne provenant pas d'autorités supranationales
Paragraphe 001 - Gouvernements Etrangers.....6.250.025.707

Article 002 - D'Autorités Supranationales
Paragraphe 098 - Autres10.001.375.000

TOTAL RECETTES OUVERTES ***.....19.348.400.707***

2/- EN DEPENSES :

TITRE II- DEPENSES DE PERSONNEL

Section 04 - Parlement

Chapitre 106 -Chambre des Représentants

Article 659 - Dépenses du Personnel non ventilées
Paragraphe 0 - Ensemble des Services.....*27.566.000*

TOTAL DES CREDITS OUVERTS AU TITRE II***27.566.000***

TITRE III - DEPENSES DE MATERIEL

Section 04 - Parlement

Chapitre 105 - Assemblée des Députés du Peuple

Article 637 - Dépenses non ventilées
Paragraphe 0 - Ensemble des Services.....*96.222.000*

Chapitre 106 : Chambre des Représentants

Article 637 - Dépenses non ventilées
Paragraphe 0 - Ensemble des Services.....*168.481.000*

Section 09 Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Chapitre 107- Direction Générale Protection Civile

Article 630- Matières - Services - Fournitures consommés
Paragraphe 1- Carburant et Lubrifiants.....20.254.000

Section 12 - Ministère des Affaires Etrangères

Chapitre 105 - Secrétariat Général

Article 639- Autres biens et services consommés
Paragraphe 93- Valise Diplomatique.....30.636.000

Chapitre 301 - Missions Diplomatiques

Article 630 - Matières - Services - Fournitures consommés
Paragraphe 5 - Frais d'entretien de personnel / Ambassade Inde.....60.000.000

Section 24- Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

Chapitre 160 - Direction Générale Enseig. Sup. et Recher. Scientifique

Article 639- Autres biens et services consommés
Paragraphe 4- Réunions-Conférences.....22.975.000

Section 36 - Dépenses communes interministérielles

Chapitre 106 - Direction Générale du Budget

Article 630 - Matières - Services - Fournitures consommés
Paragraphe 61- Eau.....864.000.000
Paragraphe 62- Electricité.....240.000.000

Paragraphe 71 Téléphone *1.820.000.000*
Paragraphe 74- Frais d'installation elect..... *77.125.000*

Article 633 - Frais de transport
Paragraphe 9 - Divers (SNTB, SAG) *91.328.000*

Article 639 - Autres Biens et Services Consommés
Paragraphe 92 - Lutte contre le banditisme..... *50.000.000*
Paragraphe 99 - Autres..... *50.000.000*

TOTAL DU TITRE III : ***3.591.021.000***

TITRE IV : TRANSFERTS COURANTS

Section 14 : Ministère de l'Economie et des Finances

Chapitre 411 - SGS (Douanes)

Article 649 - Autres transferts courants
Paragraphe 1 - Pour prestations de service..... *345.000.000*

Section 18 : Ministère de la Communication et de la Culture

Chapitre 103 - Télévision Nationale du Burkina

Article 642 - Appui divers
Paragraphe 5 - Appui aux activités (fonctionnement)..... *30.000.000*

Section 27 - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

Chapitre 599 - Ensemble Organisations / Organismes Internationaux

Article 641 - Contribution aux organismes internationaux
Paragraphe 9 - Divers *57.000.000*

Section 29- Ministère de l'Environnement et de l'Eau

Chapitre 112 - ONPF

Article 647 - Subvention de fonctionnement
Paragraphe 9- Divers (remboursement dettes ONPF)..... *125.038.000*

Chapitre 114 - CIEH

Article 647 - Subvention de fonctionnement
Paragraphe 9- Divers (remboursement dettes CIEH)..... *78.000.000*

TOTAL DU TITRE IV ***635.038.000***

TITRE VI - EQUIPEMENT, INVESTISSEMENT , TRANSFERTS EN CAPITAL

Section 01 : Présidence du Faso

Chapitre 0833.00 - Sommet France - Afrique

Article 630 - Matières - Services - Fournitures Consommés
Paragraphe 9- Divers..... *800.000.000*

Chapitre 0833.060 - Sommet France - Afrique

Article 691 - Immobilisations Corporelles
Paragraphe 9- Divers (Subvention).....3.100.000.000

Section 04 - Parlement

Chapitre 9001.00 - Tous services confondus (Assemblée des Députés du Peuple)

Article 638- Dépenses projets
Paragraphe 0- Dépenses non ventilées.....10.456.000

Chapitre 9906.00 - Tous services confondus (Chambre des Représentants)

Article 638- Dépenses projets
Paragraphe 0- Dépenses non ventilées.....70.000.000

Section 12 - Ministère des Affaires Etrangères

Chapitre 9907.00 - Hôtel du Ministre

Article 691 - Immobilisations Corporelles
Paragraphe 1- Réfection48.138.000

Section 14- Ministère de l'Economie et des Finances

Chapitre 9902.051 - Apurement Arriérés Dette Intérieure (Union Européenne)

Article 630 - Matières - Services- Fournitures Consommés
Paragraphe 531- Location Bâtiments et logements365.232.236
Paragraphe 99- Autres (Dettes commerciales).....1. 889.100.128

Article 639- Autres Biens et Services Consommés
Paragraphe 73- Indemnités pour dommages et intérêts.....539.440.709
Paragraphe 99- Divers.....7.207.601.927

Chapitre 99002.061 - Apurement Arriérés Dette Intérieure (France)

Article 630 - Matières - Services - fournitures consommés
Paragraphe 89 - Divers (frais d'audit).....20.000.000
Paragraphe 99- Autres (dette commerciale).....1.590.938.625

Article 633 - Frais de transport
Paragraphe 82- Evacuations sanitaires à l'extérieur.....525.057.758

Article 639- Autres Biens et Services Consommés
paragraphe 99 - Divers.....464.003.617

Chapitre 9902.068 - Apurement Arriérés Dette Intérieure (Suisse)

Article 630- Matières - Services - Fournitures consommés
Paragraphe 99 - Autres (Dettes Commerciales)513.155.349

Article 639- Autres Biens et Services Consommés
Paragraphe 99- Divers.....36.870.358

Section 18 - Ministère de la Communication et de la Culture

Chapitre 9908.00 - SIDWAYA

Article 691 - Immobilisations Corporelles
Paragraphe 8- Equipements Techniques56.820.000

Section 21- Ministère de la Santé

Chapitre 9905.060 - Initiative de Bamako et lutte contre le SIDA dans les Provinces du HOUET, de la COMOE et du KENEDOUGOU

Article 638- Dépenses de Projet
Paragraphe 09- Divers (Subvention).....*597.000.000*

TOTAL DU TITRE VI.....**17.833.814.707**

TOTAL DES CREDITS OUVERTS.....***22.087.439.707***

Article 4 : A l'issue des modifications opérées ci-dessus, les articles 14, 32, 33, 43, 44 et 45 sont abrogés et remplacés par les suivants :

Article 14 - nouveau

Les Produits et Revenus du Budget de l'Etat évalués à TROIS CENT TRENTE NEUF MILLIARDS CENT QUATRE VINGT NEUF MILLIONS QUATRE CENT UN MILLE SEPT CENT SEPT (339.189.401.707) Francs CFA, se répartissent selon la nomenclature ci-après :

RECETTES PROPRES.....**199.706.791.000**

Titre I - Recettes Fiscales.....**184.802.733.000**
Section 01 - Impôts sur les revenus et bénéfices.....28.281.552.000
Section 02 - Impôts à la charge de l'employeur sur les salaires ou sur la main-d'oeuvre.....1.405.000.000
Section 03 - Impôts sur la propriété.....820.500.000
Section 04 - Taxes sur les biens et services.....59.569.481.000
Section 05 - Impôts sur le commerce et les transactions internationales.....41.226.200.000
Section 06 - Autres Recettes fiscales.....53.500.000.000

TITRE II - Recettes non Fiscales.....12.307.383.000

Section 07 - Revenu de la propriété.....5.467.962.000
Section 08 - Droits, frais administratifs et ventes non industrielles.....3.679.498.000
Section 09 - Amendes et confiscations.....492.000.000
Section 10 - Cotisations aux Caisses de Retraite des Administrations Publiques.....0
Section 11 - Autres recettes non fiscales.....2.667.923.000

TITRE III - Recettes en Capital.....2.596.675.000
Section 12 - Recettes en Capital.....2.596.675.000

RECETTES SPECIALES.....141.482.610.707

TITRE IV - Aides, Dons, Subventions.....90.363.353.707

TITRE V - Emprunts.....51.119.257.000

Article 32 - Nouveau

Le total des charges du Budget pour la Gestion 1996 est fixé à TROIS CENT QUATRE VINGT MILLIARDS TRENTE TROIS MILLIONS CENT VINGT UN MILLE (380.033.121.000) Francs CFA.

Article 33 - Nouveau

Dans la limite du plafond fixé à l'article 32 Nouveau ci-dessus, sont ouverts pour la Gestion 1996, les crédits suivants :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....193.479.693.000
Titre I - Charge de la Dette Publique.....16.994.294.000
Titre II - Dépenses de Personnel.....63.154.815.000
Titre III - Dépenses de Matériel.....29.308.891.000
Titre IV - Transferts Courants.....84.021.693.000

DEPENSES EN CAPITAL.....186.553.428.000
Titre V - Dotation aux Amortissements de la Dette Publique.....25.504.105.000
Titre VI - Equipement , Investissement et Transferts en Capital.....161.049.323.000

Article 43 - Nouveau

Les Ressources Propres du Budget de l'Etat , à savoir les Ressources Fiscales, Non Fiscales et en Capital après couverture des charges suivantes :

Titre I - Charge de la Dette Publique.....16.994.294.000
Titre II - Dépenses de Personnel.....63.154.815.000
Titre III - Dépenses de Matériel.....29.308.891.000
Titre IV - Transferts Courants.....84.021.693.000

Dégagent une Epargne Budgétaire de SIX MILLIARDS DEUX CENT VINGT SEPT MILLIONS QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE (6.227 098.000) Francs CFA.

Article 44 - Nouveau

Cette Epargne Budgétaire permet la couverture partielle des Dépenses en Capital suivantes :

Titre V - Dotation aux Amortissements de la Dette Publique.....25.504.105.000
Titre VI - Equipement , Investissement et Transferts en Capital.....161.049.323.000

Article 45 - Nouveau

Il apparaît une différence de CENT QUATRE VINGT MILLIARDS TROIS CENT VINGT SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE MILLE (180.326.330.000) Francs CFA, couverte en partie par des Financements Extérieurs , d'un montant de CENT QUARANTE UN MILLIARDS QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX MILLIONS SIX CENT DIX MILLE (141.482.610.000) Francs CFA.

Le besoin de financement est évalué à TRENTE HUIT MILLIARDS HUIT CENT QUARANTE TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE (38.843.720.000) Francs CFA.

Article 5 - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 Novembre 1996

LE SECRETAIRE DE SEANCE

/ Dieudonné Maurice BONANET /

LE PRESIDENT

/ Dr Bongnessan Arsène YE /